



# Le guide de la stratégie climatique

## Questions et réponses

### Questions générales

#### **Quels sont les avantages d'une stratégie climatique pour la commune ou la ville ?**

La stratégie climatique permet à une ville ou à une commune de considérer de façon globale et systématique la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les répercussions des changements climatiques. Celle-ci peut alors identifier les thématiques pertinentes en matière de climat et les éventuelles synergies, et les coordonner de manière optimale les unes avec les autres. Grâce à sa stratégie climatique, elle indique avec transparence à sa population et au secteur économique les axes prioritaires qu'elle a définis et les mesures qu'elle a développées en conséquence.

#### **Est-il vraiment nécessaire de définir une stratégie climatique ? Les mesures déjà en cours dans différents secteurs ne sont-elles pas suffisantes ?**

Certes, beaucoup de villes et de communes mettent déjà en œuvre de nombreuses mesures de protection du climat (réduction des émissions et adaptation aux changements climatiques). Mais ces mesures sont souvent mal coordonnées et peuvent parfois même entraîner des conflits d'objectifs. De plus, les synergies potentielles ne peuvent pas être exploitées. La stratégie climatique pose les bases pour des mesures concrètes dans des domaines spécifiques et crée les conditions adéquates permettant aux villes et aux communes de s'adapter de manière optimale aux changements climatiques. Elle crée ainsi une sécurité de planification pour l'ensemble des acteurs concernés et jette les bases d'un suivi régulier et d'une amélioration continue des mesures.

### **Faut-il suivre une double stratégie (réduction des émissions de GES et adaptation aux changements climatiques) ?**

Le fait qu'une ville ou une commune adopte une double stratégie dépend des ressources disponibles, de l'ampleur de son exposition aux conséquences des changements climatiques et des bases de données à sa disposition. Les deux aspects peuvent être traités en parallèle ou séparément et par étapes.

### **Combien de temps au total dure le processus d'élaboration de la stratégie climatique ?**

Selon le degré de détail de la stratégie, le processus d'élaboration dure entre six et douze mois.

### **Quelle est l'ampleur des ressources – financières et humaines – nécessaires à l'élaboration d'une stratégie climatique ?**

La stratégie climatique peut être plus ou moins approfondie selon les ressources disponibles. Le besoin en ressources dépend également de divers aspects (p. ex. disponibilité d'une base de données, degré de détail de la stratégie, acteurs à impliquer et renforts externes). Il est possible d'élaborer une première stratégie à partir d'une courte analyse de base, puis de l'approfondir et de la développer au fil du temps.

## Questions pour l'étape 1 : **Décrire la situation initiale**

### **Pourquoi faut-il répertorier l'ensemble des décisions politiques, activités, mesures et instruments existants ayant une incidence sur les plans climatique et énergétique ?**

Une analyse de la situation réaliste et parlante est une base indispensable pour définir les objectifs et mettre au point la stratégie climatique. Le recensement et le regroupement des instruments et mesures ayant une incidence sur le climat procurent une vue d'ensemble des conditions-cadres déjà mises en place et donnent ainsi une idée des actions requises. Ils fournissent aussi des indications sur les modifications possibles ou sur de nouvelles mesures de la stratégie climatique.

### **Les instruments et mesures actuellement en place doivent-ils être poursuivis ?**

Les instruments et mesures actuels doivent être analysés à l'aune des objectifs définis dans la stratégie climatique et, le cas échéant, ajustés. Cette analyse a lieu au cours de l'élaboration de la stratégie ; le processus est consigné et transposé dans le nouveau plan de mesures.

## Questions pour l'étape 2 : **Identifier les acteurs**

### **Quels acteurs doivent impérativement être impliqués dans l'élaboration de la stratégie climatique ?**

Il faut impliquer la direction de projet de l'administration ainsi que les personnes assurant la représentation politique de la ville ou de la commune. Les différents services qui participent activement à la mise en œuvre des mesures doivent être intégrés au processus le plus tôt possible.

## **Pourquoi est-il important d'impliquer les acteurs externes à l'administration et au conseil municipal ou communal lors de l'élaboration de la stratégie climatique ?**

Ce processus est essentiel pour impliquer les différentes parties prenantes dès la définition des mesures et, ainsi, garantir la mise en œuvre de ces dernières.

## **Questions pour l'étape 3 : Définir les actions requises**

### **Qu'entend-on par « marges de fonctionnement du système » ?**

Les marges de fonctionnement du système définissent le champ de réflexion et de validité de la stratégie climatique, ainsi que différents aspects tels que le périmètre géographique, la dimension temporelle ainsi que les thèmes et les secteurs concernés. Il est important de les formuler afin de ne pas se perdre dans un chaos de saisie et d'analyse des données.

Dans le cadre de la réduction des émissions de GES, les marges de fonctionnement du système déterminent quels domaines et émissions ayant une incidence sur le climat doivent faire l'objet d'un bilan (p. ex. émissions directes uniquement ou émissions directes et indirectes) ainsi que le périmètre géographique pour lequel la stratégie climatique doit être développée (p. ex. administration, territoire municipal, monde entier).

Dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques, il s'agit principalement d'évaluer l'influence locale de ces changements sur le territoire défini et de déterminer l'horizon temporel à prendre en compte.

### **À quoi correspondent les émissions indirectes (grises) de GES ?**

Il s'agit des émissions qui ne sont pas directement produites par la consommation, mais qui résultent de la fabrication, du transport, de l'entreposage et de l'élimination des biens achetés ou sont dues à des placements financiers. Ces activités génèrent une quantité considérable d'émissions cachées, que les consommateurs ne peuvent pas directement identifier. La non-prise en compte des émissions indirectes donne une image faussée de la réalité. Outre les émissions directes de la Suisse, qui s'élèvent à 5,4 t par habitant (état 2019), l'importation de biens et de services et les investissements financiers provoquent au total des émissions grises d'environ 12 t d'équivalent CO<sub>2</sub> (environ 6 t chacun) par habitant et par an. Ainsi, les émissions directes (électricité, mazout, gaz et carburants) représentent environ un tiers des émissions d'un ménage suisse moyen, et les émissions indirectes, environ deux tiers.

### **Comment peut-on calculer la quantité d'émissions indirectes de GES ?**

Pour une commune ou une ville, le calcul des émissions indirectes est complexe et empreint de grandes incertitudes. **L'Office fédéral de la statistique publie des données** sur les émissions indirectes de la Suisse, dont environ deux tiers sont dus à l'importation de marchandises et notamment à la production de denrées alimentaires. Il est donc conseillé aux communes et aux villes d'utiliser le même facteur.

### **Quelle est la marge de manœuvre d'une ville ou d'une commune pour réduire ses émissions indirectes ?**

Il est essentiel de communiquer avec la population et les différents acteurs et de les sensibiliser. La consommation de biens, l'alimentation et les placements financiers sont les trois principaux postes émetteurs.

Mais la ville ou la commune peut aussi apporter sa propre contribution en montrant l'exemple : elle peut réduire les énergies grises en optant pour une politique d'achat climatiquement neutre et en réduisant l'utilisation de matériaux de construction préjudiciables pour le climat. Par ailleurs, il est recommandé de contrôler les placements des fonds des caisses de pension.

### **Quels instruments visant à établir des bilans sont appropriés pour le calcul des émissions de GES d'une commune de petite taille ?**

Les instruments de bilan possibles se trouvent à la page 11 du guide.

## Questions pour l'étape 4 : **Fixer les objectifs**

### **Pourquoi est-il conseillé de fixer des objectifs intermédiaires ?**

Les objectifs intermédiaires aident à vérifier si l'objectif de zéro émission nette défini à long terme peut être atteint au moyen des mesures planifiées. Ils permettent d'identifier régulièrement si les mesures définies doivent être modifiées ou si des mesures supplémentaires sont nécessaires pour remplir l'objectif final.

### **Qu'est-ce qu'une trajectoire de réduction et pourquoi est-il préférable d'en définir une ?**

Afin d'atteindre les objectifs intermédiaires et l'objectif final fixés, il est possible de définir une trajectoire de réduction. Celle-ci montre comment les émissions de CO<sub>2</sub> doivent évoluer à l'avenir.

### **Est-il conseillé de définir un objectif plus strict pour l'administration communale ou municipale que pour l'ensemble de la commune ?**

La marge de manœuvre relative aux mesures de protection du climat est importante au sein de l'administration. De plus, cette dernière a un rôle de modèle vis-à-vis de la commune ou de la ville. Il est donc recommandé de fixer l'objectif de zéro émission nette avant 2050 pour les services internes à l'administration.

### **Comment les émissions de GES peuvent-elles être compensées ?**

Pour atteindre les objectifs climatiques, il est possible de tenir compte de compensations. Lorsque des émissions de GES sont produites en un lieu donné, elles peuvent être compensées par des réductions en un autre lieu. Ainsi, il est possible d'acheter des certificats pour soutenir financièrement des projets de protection du climat à l'extérieur de la commune ou de la ville. Il existe pour ces compensations différents labels (Gold Standard, VCS, etc.) et différents prix dont il faut tenir compte lors de la définition des éventuelles compensations.

**Remarque :** le recours à des compensations signifie que les émissions de la commune ou de la ville ne diminuent pas, que les dépenses (annuelles) pour les compensations restent élevées, et que la tâche de réduire les émissions au sein du périmètre de la commune ou de la ville est reportée sur les générations futures. Les compensations ne devraient donc être utilisées qu'à titre provisoire et être remplacées à moyen terme par des mesures de réduction.

### **Que sont les « émissions négatives » et comment peuvent-elles être prises en compte ?**

Des informations à ce sujet sont disponibles dans la **fiche d'information** sur les émissions négatives de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

## Questions pour l'étape 6 :

### **Assurer le financement et les ressources humaines**

#### **Comment les mesures planifiées peuvent-elles être financées ?**

En complément aux instruments de financement existants (p. ex. compte de fonctionnement), il est possible de mettre en place un fonds visant à garantir les ressources financières requises et alimenté par les redevances de concessions et les bénéfices des entreprises d'approvisionnement en énergie.

## Questions pour l'étape 7 :

### **Mettre en place le suivi**

#### **À quoi sert le suivi ?**

Le suivi permet d'évaluer l'effet des mesures mises en œuvre en analysant si elles ont eu l'effet escompté, et de vérifier si l'objectif fixé peut réellement être atteint (cf. objectifs intermédiaires). Si les objectifs intermédiaires ne sont pas remplis, les mesures doivent être corrigées, voire remplacées par de nouvelles mesures. Dans l'optique d'une amélioration continue de la stratégie climatique, le suivi est donc essentiel pour identifier et concrétiser les adaptations nécessaires.

## Questions pour l'étape 8 :

### **Assurer l'ancrage politique de la protection du climat**

#### **Comment faire pour garantir que la protection du climat soit une préoccupation sur le long terme à laquelle la commune ou la ville œuvre activement ?**

Pour ce faire, il est nécessaire d'ancrer la protection du climat au niveau politique, par exemple dans le cadre de lignes directrices, du règlement communal ou municipal, d'une charte pour le climat et l'énergie ou de tout autre règlement. Il faut veiller à y préciser les principales bases, comme les objectifs, la trajectoire de réduction, le financement des mesures et le suivi.

#### **Pourquoi l'ancrage politique revêt-il une importance majeure ?**

L'ancrage politique donne la légitimation requise et permet la mise à disposition des ressources nécessaires à la concrétisation de la stratégie climatique. De plus, il envoie un signal important aux différents acteurs (population, entreprises, administration, etc.).

## Questions pour la communication accompagnant la mise en œuvre de la stratégie climatique

#### **Pourquoi est-il important de communiquer sur la stratégie climatique ?**

La réalisation des ambitieux objectifs climatiques nécessite l'effort de l'ensemble des acteurs concernés. Il est donc important de les intégrer au processus global en les informant en permanence. Cette démarche permet de s'assurer qu'ils soutiennent les mesures planifiées et qu'ils contribuent à leur mise en œuvre.